

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mai 2026

NATIONALISATION D'ARCELORMITTAL FRANCE - (N° 2537)

AMENDEMENT

présenté par

M. Jean-Philippe Tanguy et les membres du groupe Rassemblement National

TITRE

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Au titre de la proposition de loi, substituer au mot :

« nationalisation »

les mots :

« prise par l'État d'une participation préférentielle au capital ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination

Le présent amendement modifie le titre pour porter la transformation de la nationalisation d'ArcelorMittal France en une prise par l'État d'une action spécifique de type « golden share ». Il complète ainsi l'amendement du Rassemblement national à l'article 1^{er} et n'a de sens qu'en cas d'adoption de ce dernier.